

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en visioconférence, le **lundi 1^{er} février 2021** à compter de **16 h 31**.

À laquelle sont présents par visioconférence :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présentes par visioconférence :

Maître Karine Patton, greffière
Madame Nathalie Leclair, directrice générale adjointe - opérations, événements et grands projets

Tel que décrété par l'arrêté ministériel 2020-074, la séance a été enregistrée intégralement et elle sera mise en ligne sur le site Internet de la Ville.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL ET DIRECTION GÉNÉRALE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption des procès-verbaux.
 - i. Séance ordinaire du 18 janvier 2021.
- 1.3 Appuis financiers et demandes diverses.
 - i. Aide financière au Club photo de La Prairie.
- 1.4 Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
- 1.5 Approbation du règlement numéro 2020-01 décrétant la réalisation de travaux correctifs sur l'usine de biométhanisation et équipements connexes au site de la station d'épuration et un emprunt de 7 206 796 \$.
- 1.6 Nomination d'un directeur général par intérim.
- 1.7 Enjeux de sécurité sur l'autoroute 15.

2. CONSULTATIONS PUBLIQUES

3. AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

3.1 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1467-E décrétant une dépense et un emprunt de 3 300 000 \$ pour:

- la réfection de la chaussée de diverses rues;
- le resurfaçage de diverses rues;
- la réfection de la passerelle Charles-Péguy;
- la réfection du passage à niveau du CN sur la rue Goyer;
- la réfection de divers trottoirs et bordures;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

3.2 Avis de motion 2021-01 - Règlement numéro 1467-E décrétant une dépense et un emprunt de 3 300 000 \$ pour:

- la réfection de la chaussée de diverses rues;
- le resurfaçage de diverses rues;
- la réfection de la passerelle Charles-Péguy;
- la réfection du passage à niveau du CN sur la rue Goyer;
- la réfection de divers trottoirs et bordures;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

3.3 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 1468-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 078 900 \$.

3.4 Avis de motion 2021-02 - Règlement numéro 1468-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 078 900 \$.

4. OCTROI DE CONTRATS

4.1 Octroi d'un contrat pour la collecte, le transport et le traitement de résidus domestiques dangereux (RDD).

4.2 Octroi d'un contrat pour le programme d'entretien préventif des barrières coulissantes aux ateliers municipaux.

4.3 Octroi d'un contrat pour l'inspection annuelle - biennale des deux unités de filtration des eaux pluviales.

4.4 Octroi d'un contrat pour l'inventaire de rainettes faux-grillon dans le parc de conservation du marais.

- 4.5 Octroi d'un contrat pour la location d'un réservoir de propane au 200, avenue de Balmoral - Maison de la famille Kateri.
- 4.6 Octroi d'un contrat pour l'abattage et l'essouchage d'arbres sur le domaine public - 2021.
- 4.7 Annulation de l'appel d'offres numéro CO-2020-01 - Fourniture de services d'impression des documents de la Ville.

5. COMMUNICATIONS

6. FINANCES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

- 6.1 Approbation d'une liste de comptes et salaires.

7. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

8. LOISIRS - CULTURE - BIBLIOTHÈQUE

- 8.1 Autorisation de signature - Entente de soutien financier du projet de jeu virtuel d'évasion du Musée d'archéologie du Roussillon.
- 8.2 Remboursement à divers organismes pour le montant des loyers des locaux municipaux en période de COVID-19.

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence d'une assistante-greffière à la Cour municipale.
- 9.2 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de la greffière adjointe au Service du greffe et des affaires juridiques.
- 9.3 Création d'un poste cadre de capitaine à la prévention au Service de sécurité incendie et nomination.

10. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 10.1 Autorisation de fermeture de rues - Grand Prix Lapraicycle 2021.

11. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

12. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 12.1 Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité consultatif d'urbanisme le 13 janvier 2021.
- 12.2 PIIA.
 - i. Approbation - Demandes de PIIA - Comité consultatif d'urbanisme - Séance du 13 janvier 2021.

13. VARIA

14. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-02-026

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-02-027

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, est dispensée de donner lecture du procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 à 16 h 30.

ADOPTÉE

2021-02-028

AIDE FINANCIÈRE AU CLUB PHOTO DE LA PRAIRIE

ATTENDU que le Club photo de La Prairie est un organisme à but non lucratif qui a débuté ses activités en janvier 2017 et qui proposera des activités à ses membres au cours de l'année 2021;

ATTENDU qu'en vertu de la politique d'accréditation et de soutien des organismes et particuliers, un soutien financier peut être accordé à un organisme pour des activités spéciales;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 300 \$ au Club photo de La Prairie afin de contribuer aux frais engendrés par l'organisation d'activités offertes à ses membres en 2021.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 1440-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général par intérim dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

2021-02-029

APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01 DÉCRÉTANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX CORRECTIFS SUR L'USINE DE BIOMÉTHANISATION ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES AU SITE DE LA STATION D'ÉPURATION ET UN EMPRUNT DE 7 206 796 \$

ATTENDU que la Régie d'assainissement des eaux du Bassin de Laprairie a, le 12 janvier 2021, adopté un règlement décrétant la réalisation de travaux correctifs sur l'usine de biométhanisation et équipements connexes au site de la station d'épuration et un emprunt de 7 206 796 \$ sur une période de vingt (20) ans à cette fin;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'APPROUVER le règlement numéro 2020-01 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, décrétant la réalisation de travaux correctifs sur l'usine de biométhanisation et équipements connexes au site de la station d'épuration et un emprunt de 7 206 796 \$ à cette fin.

QUE la présente résolution soit transmise aux villes membres ainsi qu'à la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-02-030

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

QUE madame Nathalie Leclaire soit nommée directrice générale par intérim en remplacement de monsieur Frédéric Thifault, à compter du 2 février 2021, et qu'elle assure cet intérim jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

ADOPTÉE

2021-02-031

ENJEUX DE SÉCURITÉ SUR L'AUTOROUTE 15

ATTENDU que le 19 février 2020, plus de 200 automobilistes et camionneurs ont vécu des moments de terreur lorsqu'ils ont été impliqués dans le carambolage monstre sur l'autoroute 15 à la hauteur de la ville de La Prairie;

ATTENDU que dans les mois qui ont suivi l'événement, le ministère des Transports a annoncé une série d'actions pour améliorer la sécurité des usagers qui empruntent l'autoroute 15, à La Prairie;

ATTENDU que les actions proposées par le ministère des Transports visant à sécuriser les lieux rapidement afin d'améliorer la sécurité des usagers qui empruntent l'autoroute 15, à La Prairie, n'ont pas été respectées;

ATTENDU que le 23 janvier 2021, les conditions étaient réunies de nouveau pour une répétition des événements tragiques du 19 février 2020;

ATTENDU qu'il faut prendre des mesures pour éviter qu'un événement tragique ne se reproduise;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ et résolu :

QUE la Ville de La Prairie rappelle au ministre des Transports la dangerosité de l'autoroute 15 à La Prairie.

QUE la Ville de La Prairie invite le ministre des Transports à s'assurer que les mesures annoncées en novembre 2020 soient en place pour améliorer la sécurité des usagers qui empruntent l'autoroute 15, à La Prairie.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à monsieur François Bonnardel, Ministre des transports, à madame Chantal Rouleau, Ministre déléguée aux transports et responsable de la Métropole et de la région de Montréal; à monsieur Christian Dubé, Ministre de la santé et des services sociaux et député de La Prairie, à madame Danielle Mc Cann, Ministre de l'enseignement supérieur et députée de Sanguinet ainsi qu'à madame Marie-Chantal Chassé, députée de Châteauguay.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1467-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 300 000 \$

Monsieur Allen Scott présente le projet de règlement numéro 1467-E décrétant une dépense et un emprunt de 3 300 000 \$ pour:

- la réfection de la chaussée de diverses rues;
- le resurfaçage de diverses rues;
- la réfection de la passerelle Charles-Péguy;
- la réfection du passage à niveau du CN sur la rue Goyer;
- la réfection de divers trottoirs et bordures;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser le conseil à procéder:

- à la réfection de la chaussée de diverses rues (rues Brosseau et Beaulac) ;
- au resurfaçage de diverses rues (rues du Boulevard, Saint-Laurent et boulevard des Prés-Verts) ;
- à la réfection de la passerelle Charles-Péguy ;
- à la réfection du passage à niveau du CN sur la rue Goyer ;
- à la réfection de divers trottoirs et bordures ;
- au paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent projet de règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme totale de 3 300 000 \$ comme suit:

- 2 950 468 \$ sur une période de vingt ans;
- 349 532 \$ sur une période de quinze ans;

Pour pourvoir aux sommes ci-haut mentionnées aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera affecté, annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la municipalité, conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec* ou 547 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le projet de règlement numéro 1467-E est déposé.

AVIS DE MOTION 2021-01

RÈGLEMENT NUMÉRO 1467-E DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 300 000 \$

Avis de motion est donné par monsieur Allen Scott qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1467-E décrétant une dépense et un emprunt de 3 300 000 \$ pour:

- la réfection de la chaussée de diverses rues;
- le resurfaçage de diverses rues;
- la réfection de la passerelle Charles-Péguy;
- la réfection du passage à niveau du CN sur la rue Goyer;

- la réfection de divers trottoirs et bordures;
- le paiement des honoraires professionnels pour ces travaux.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1468-E DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 078 900 \$

Monsieur Christian Caron présente le projet de règlement numéro 1468-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 078 900 \$.

Ce projet de règlement a pour objet de pourvoir aux dépenses en immobilisations suivantes:

- acquisition d'un chargeur sur roue/souffleur (remplacement AGCO);
- acquisition d'une charrue (remplacement de l'unité #145);
- acquisition d'une camionnette pour les loisirs (remplacement de l'unité #205);
- acquisition d'une camionnette pour l'horticulture (remplacement de l'unité #151)

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent projet de règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 078 900 \$ comme suit:

- 903 900 \$ sur une période de dix ans
- 175 000 \$ sur une période de quinze ans.

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec* ou 547 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le projet de règlement numéro 1468-E est déposé.

AVIS DE MOTION 2021-02

RÈGLEMENT NUMÉRO 1468-E DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 078 900 \$

Avis de motion est donné par monsieur Christian Caron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement numéro 1468-E décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 078 900 \$.

Les membres du conseil ont reçu le projet de règlement visé par l'avis de motion.

2021-02-032

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

ATTENDU que la Ville a demandé, par demande de prix, des soumissions pour la collecte, le transport et le traitement de résidus domestiques dangereux, pour l'année 2021, avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2022 et 2023;

ATTENDU que trois soumissions ont été reçues et que les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Montant pour l'année 2021 (incluant les taxes)
Triumvirate Environnemental	17 800,72 \$
Cri Environnement	24 588,96 \$
Terrapure	32 130,60 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat, pour les trois années, était de 100 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la collecte, le transport et le traitement de résidus domestiques dangereux pour l'année 2021 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Triumvirate Environnemental, aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 17 800,72 \$, taxes incluses. La demande de prix GE-20-114, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur adjoint - travaux publics du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2022 et 2023, le cas échéant, soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2021-02-033

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DES BARRIÈRES COULISSANTES AUX ATELIERS MUNICIPAUX

ATTENDU que la Ville a procédé par demande de prix auprès d'un fournisseur afin d'obtenir des soumissions pour le programme d'entretien préventif des barrières coulissantes aux ateliers municipaux, pour une période de cinq ans, à raison de deux visites par année;

ATTENDU que le soumissionnaire est le suivant:

Soumissionnaire	Montant total (taxes non incluses)
Pivin & Drapeau	4 976 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino

et résolu unanimement :

D'OCTROYER un contrat pour le programme d'entretien préventif des barrières coulissantes aux ateliers municipaux, pour cinq ans, au soumissionnaire conforme soit Pivin & Drapeau, au prix forfaitaire soumissionné, soit 4 976 \$, plus les taxes applicables. La demande de prix TP-21-102, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur adjoint - travaux publics du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2022 à 2025, le cas échéant, soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2021-02-034

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'INSPECTION ANNUELLE - BIANNUELLE DES DEUX UNITÉS DE FILTRATION DES EAUX PLUVIALES

ATTENDU que la Ville a procédé par demande de prix auprès d'un fournisseur, afin d'obtenir des soumissions pour l'inspection des deux unités de filtration des eaux pluviales, pour une durée de quatre ans, à raison d'une visite annuelle pour l'unité située sur le boulevard Pompidou et de deux visites annuelles pour l'unité située sur le boulevard des Prés-Verts;

ATTENDU que le soumissionnaire est le suivant:

Soumissionnaire	Montant total (incluant les taxes)
Minotaure Québec	5 196,88\$

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine
et résolu unanimement :

D'OCTROYER un contrat pour l'inspection annuelle - biannuelle des deux unités de filtration, pour une période de quatre ans, au soumissionnaire conforme Minotaure Québec, au prix forfaitaire soumissionné soit 5 196,88 \$ taxes incluses. La demande de prix TP-21-101, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur adjoint - travaux publics du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2022 à 2024, le cas échéant, soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2021-02-035

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'INVENTAIRE DE RAINETTES FAUX-GRILLON DANS LE PARC DE CONSERVATION DU MARAIS

ATTENDU que la Ville a procédé par demande de prix auprès d'un fournisseur, afin d'obtenir des soumissions pour l'inventaire de rainettes faux-grillon dans le parc de conservation du marais, pour l'année 2021 avec la possibilité de reconduire le contrat annuellement pour les années 2022, 2023, 2024 et 2025

ATTENDU que le soumissionnaire est le suivant:

Soumissionnaire	Montant 2021 (incluant les taxes)
Steve Hamel biologiste	4 675 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Gauthier
APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron
et résolu unanimement :

D'OCTROYER un contrat pour l'inventaire de rainettes faux-grillon, pour l'année 2021, au soumissionnaire Steve Hamel biologiste, au prix forfaitaire soumissionné, soit 4 675 \$ taxes incluses. La demande de prix TP-21-107, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur adjoint - travaux publics du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2022 à 2025, le cas échéant, soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2021-02-036

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION D'UN RÉSERVOIR DE PROPANE AU 200, AVENUE DE BALMORAL - MAISON DE LA FAMILLE KATERI

ATTENDU que la Ville a procédé par demande de prix auprès d'un fournisseur afin d'obtenir des soumissions pour la location d'un réservoir de propane, pour trois ans, au 200, avenue de Balmoral (Maison de la famille Kateri);

ATTENDU que le soumissionnaire est le suivant:

Soumissionnaires	Montant total (incluant les taxes)
Supérieur Propane	27 550 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 27 550 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte
et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la location d'un réservoir de propane, pour trois ans, au 200, avenue de Balmoral (Maison de la famille Kateri), au soumissionnaire Supérieur Propane, au prix forfaitaire soumissionné, soit 27 550 \$ taxes incluses. La demande de prix TP-21-113, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur adjoint - travaux publics du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

QUE les sommes nécessaires au paiement de ce contrat, pour les années 2022 et 2023, le cas échéant, soient réservées à même le budget des années visées.

ADOPTÉE

2021-02-037

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ABATTAGE ET L'ESSOUCHAGE D'ARBRES SUR LE DOMAINE PUBLIC - 2021

ATTENDU que la Ville a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'abattage et l'essouchage d'arbres sur le domaine public pour l'année 2021;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues et que les trois plus bas soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (incluant les taxes)
Abattage Larivée inc.	69 916,30 \$
Allaire et fils (Technomotion inc.)	116 389,19 \$
Arboriculture de Beauce inc.	162 545,91 \$

ATTENDU que l'estimé pour ce contrat était de 170 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour l'abattage et l'essouchage d'arbres sur le domaine public en 2021 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Abattage Larivée inc., aux prix unitaires soumissionnés, pour un total de 69 916,30 \$, taxes incluses. Les documents d'appel d'offres TPAO-2020-02, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

D'AUTORISER le directeur adjoint travaux publics du Service des travaux publics et du génie ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2021-02-038

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO CO-2020-01 - FOURNITURE DE SERVICES D'IMPRESSION DES DOCUMENTS DE LA VILLE

ATTENDU que la Ville a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la fourniture de services d'impression des documents de la Ville;

ATTENDU que quatre soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 novembre 2020;

ATTENDU qu'au moment de l'analyse des soumissions, une ambiguïté au niveau du bordereau de prix a été constatée, entachant le processus d'une irrégularité;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Christian Caron

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'ANNULER l'appel d'offres CO-2020-01 concernant la fourniture de services d'impression des documents de la Ville.

D'AUTORISER le Service des communications à effectuer un nouvel appel d'offres dans ce dossier, au moment opportun.

ADOPTÉE

2021-02-039

APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES

ATTENDU le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 29 janvier 2021 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott

APPUYÉ DE : monsieur Ian Rajotte

et résolu unanimement :

D'APPROUVER les dépenses au montant de 644 938,14 \$ pour les activités financières, de 766 499,92 \$ pour les activités d'investissement et de 1 194 738,45 \$ pour les salaires.

D'AUTORISER le trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

2021-02-040

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE SOUTIEN FINANCIER DU PROJET DE JEU VIRTUEL D'ÉVASION DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE DU ROUSSILLON

ATTENDU que le musée d'archéologie du Roussillon développera un jeu d'évasion éducatif virtuel, via une application numérique, traitant des sujets d'archéologie et de patrimoine, lequel devrait être disponible au printemps 2021;

ATTENDU que l'approbation du ministère du Tourisme, quant à ce projet, a été reçue par le musée d'archéologie le 16 décembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Paule Fontaine
APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier
et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame Caroline Varin, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, ou son représentant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de partenariat avec le musée d'archéologie du Roussillon pour le projet de jeu d'évasion virtuel.

ADOPTÉE

2021-02-041

REMBOURSEMENT À DIVERS ORGANISMES POUR LE MONTANT DES LOYERS DES LOCAUX MUNICIPAUX EN PÉRIODE DE COVID-19

ATTENDU que la ville de La Prairie a signé des protocoles d'ententes avec certains organismes pour l'utilisation des locaux municipaux;

ATTENDU que certains organismes n'ont pas été en mesure d'utiliser les locaux municipaux selon les protocoles d'entente, en raison de la COVID-19;

ATTENDU que la ville de La Prairie souhaite soutenir les organismes;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Ian Rajotte
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

DE NE PAS FACTURER les jours ou mois où les locaux municipaux n'ont pas été disponibles pour les organismes concernés depuis le 14 mars 2020.

DE REMBOURSER les montants défrayés pour la location des locaux municipaux par ces organismes depuis le 14 mars 2020.

DE MAINTENIR le statu quo pour l'année 2021 tant que les organismes ne pourront utiliser les locaux municipaux et ce, en raison de la COVID-19.

ADOPTÉE

2021-02-042

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE D'UNE ASSISTANTE-GREFFIÈRE À LA COUR MUNICIPALE

ATTENDU que madame Satya D'Almeida a été nommée à titre d'assistante-greffière à la cour municipale en vertu de la résolution portant le numéro 2020-08-260 adoptée le 17 août 2020;

ATTENDU que madame D'Almeida est entrée en fonction le 18 août 2020;

ATTENDU que madame D'Almeida était soumise à une période d'essai de 90 jours ouvrables se terminant le ou vers le 23 décembre 2020;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'ACCORDER à madame Satya D'Almeida le statut d'employée permanente au poste d'assistante-greffière à la cour municipale, aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, Section locale 4503 (employé(e)s cols blancs), tel statut étant effectif rétroactivement à sa date de nomination.

ADOPTÉE

2021-02-043

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI ET OBTENTION DE LA PERMANENCE DE LA GREFFIÈRE ADJOINTE AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU que madame Magali Lechasseur a été nommée à titre de greffière adjointe au Service du greffe et des affaires juridiques en vertu de la résolution portant le numéro 2020-07-214 adoptée le 6 juillet 2020;

ATTENDU que madame Lechasseur est entrée en fonction le 7 juillet 2020;

ATTENDU que madame Lechasseur était soumise à une période d'essai de six mois se terminant le ou vers le 7 janvier 2021;

ATTENDU la recommandation favorable de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier
et résolu unanimement :

D'ACCORDER à madame Magali Lechasseur le statut d'employée permanente au poste de greffière adjointe au Service du greffe et des affaires juridiques, aux conditions de l'accord sur les conditions de travail des employés cadres, tel statut étant effectif rétroactivement à sa date de nomination.

ADOPTÉE

2021-02-044

CRÉATION D'UN POSTE CADRE DE CAPITAINE À LA PRÉVENTION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET NOMINATION

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : madame Paule Fontaine

et résolu unanimement :

DE CRÉER un poste cadre portant le titre de capitaine à la prévention au Service de sécurité incendie.

DE NOMMER monsieur Marc-Antoine Geoffrion à titre de capitaine à la prévention, selon les conditions suivantes:

Supérieur immédiat: Directeur du Service de sécurité incendie

Date prévue d'entrée en fonction: 2 février 2021 et il sera soumis à une période d'essai de six mois à compter de cette date

Conditions de travail: Selon l'Accord sur les conditions de travail des employés cadres

Le certificat de disponibilité de crédits du trésorier a été émis.

ADOPTÉE

2021-02-045

AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES - GRAND PRIX LAPRAICYCLE 2021

ATTENDU la demande du club cycliste Lapraicycle concernant la fermeture de différentes rues pour la tenue de l'événement cycliste Grand Prix Lapraicycle 2021, qui se tiendra le samedi 15 mai prochain, entre 7 h et 16 h;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : madame Julie Gauthier

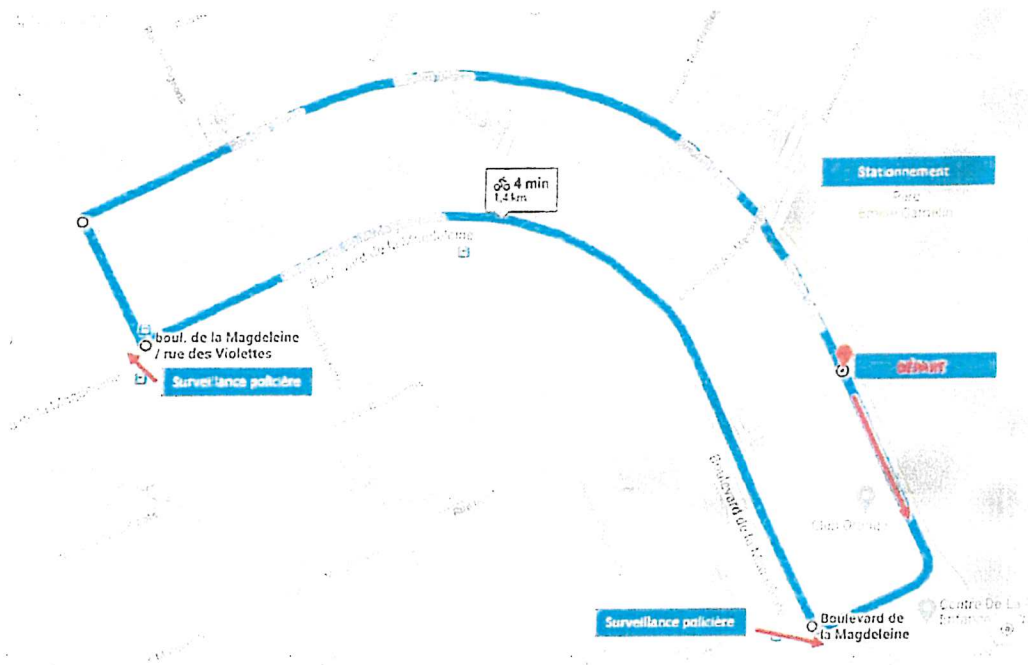
et résolu unanimement :

D'AUTORISER la fermeture des tronçons de rues suivants, entre 7 h et 16 h, le samedi 15 mai 2021, à l'occasion du Grand Prix Lapraicycle:

- la rue des Tulipes, entre la rue des Violettes et le boulevard des Champs-Fleuris;
- le boulevard des Champs-Fleuris, entre la rue des Tulipes et le boulevard de la Magdeleine;
- le boulevard La Magdeleine, entre le boulevard des Champs-Fleuris et la rue des Violettes;
- la rue des Violettes, entre le boulevard de la Magdeleine et la rue des Tulipes.

tel que montré au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Parcours proposé :



Salutations

Olivier Lemay

Club Cycliste LAPRAICYCLE



« Ceci est le document annexé à la résolution 2021-02-045 pour en faire partie intégrante. »

Le tout est sujet à annulation advenant un confinement ou toute autres mesures restrictives mises en place en raison de la pandémie de la COVID-19.

D'ADRESSER une copie de la présente résolution au Service des travaux publics et du génie, au Service de sécurité incendie, à la Régie intermunicipale de police Roussillon ainsi qu'à EXO - Secteur Le Richelain, à titre d'information.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE PAR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME LE 13 JANVIER 2021

Les membres du conseil prennent connaissance de ce procès-verbal, qui sera déposé aux archives de la Ville.

2021-02-046

APPROBATION - DEMANDES DE PIIA - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE DU 13 JANVIER 2021

ATTENDU que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1251:

- PIIA 2020-109 - 206, rue Sainte-Marie (Quartier général du Vieux La Prairie) concernant un projet d'affichage commercial;
- PIIA 2020-110 - 155, boulevard Taschereau (Starbucks) concernant une rénovation commerciale;
- PIIA 2020-115 - 1200, boulevard Taschereau (Centre de service & remarketing) concernant un projet d'affichage commercial;
- PIIA 2020-118 - 234, rue Saint-Ignace concernant une rénovation résidentielle;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme à son procès-verbal de la séance du 13 janvier 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott
et résolu unanimement :

D'APPROUVER les demandes susmentionnées et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le cas échéant.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette séance est tenue sans la présence du public afin d'éviter le déplacement ou le rassemblement de personnes dans le contexte de la pandémie du coronavirus. Toutefois, les citoyens ont été invités à adresser au conseil leurs questions par écrit.

Les citoyens pourront prendre connaissance de ces réponses en consultant l'enregistrement de la séance diffusé sur le site Internet de la Ville.

Des questions de la part de 2 citoyens ont été reçues et le maire y répond.

2021-02-047

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 07

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Karine Patton, greffière